

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA
SAVOIE

Nombre de conseillers : 15
En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 12
Pouvoirs : 0

Pour 12
Contre /
Abstention /

Date de convocation :
04/09/2024
Date d'affichage :
16/09/2024

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre,
Le neuf septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absent-Excusé :

Monsieur Bernard PRAIZELIN

Monsieur Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2024/09/066 : Avenant à la convention d'objectifs et de financement entre la commune et la CAF (Caisse d'Allocations familiales) de la Savoie concernant l'accueil extrascolaire - subvention ALSH extrascolaire

Monsieur le Maire expose et soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'avenant à la convention d'objectifs et de financement, entre la CAF de la Savoie et la commune de Peisey-Nancroix concernant l'accueil extrascolaire pour la période 2023-2027.

L'avenant a pour objectif d'intégrer à la convention d'objectifs et de financement en cours de validité entre la CAF et le gestionnaire les mesures nouvelles prévues par la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027 à destination des ALSH extrascolaires.

L'avenant prendra effet à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2025.

Il soumet au conseil le projet d'avenant ci-annexé.

Après exposé et en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **VALIDE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance
Thierry ARSAC



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

